

République Française
Département Loiret
Bucy-le-Roi

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 13 Septembre 2021

L'an 2021 et le 13 Septembre à 20 heures 08 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bucy-le-Roi, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à savoir la Salle des Fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Gervais GREFFIN.

Présents : M. GREFFIN Gervais, Maire, Mmes : DUBEDAT Véronique, GUERIN Sandrine, REDIN Nathalie, MM : BAROTIN Virgil, FERREIRA Federico, GUYON Gaylord, LOP Laurent, PROUST Damien

Excusés ayant donné procuration : M. VALLEE Olivier à M. GREFFIN Gervais, M. VAPPERAU Christophe à M. LOP Laurent

Était également invité M. FRANCO Julien, secrétaire général

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 06/09/2021 - Date d'affichage : 06/09/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret et publication le 30/09/2021;

A été nommé secrétaire : M. PROUST Damien

SOMMAIRE

ADHÉSION À L'UNADERE - VOLET GROUPEMENT DE COMMANDES & VOLET « HELLO ADERE » (PERSONNEL) - 2021-D-019

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ET DES DÉMARCHES COMPTABLES - PROTOCOLES @CTES & BLES - 2021-D-020

ADHÉSION À L'UNADERE - VOLET GROUPEMENT DE COMMANDES & VOLET « HELLO ADERE » (PERSONNEL)

Délibération n°2021-D-019

1. Volet « GROUPEMENT DE COMMANDES »

L'UNADERE est une association permettant de faire des achats groupés à moindre frais sur divers secteurs. Elle intervient dans le milieu associatif, le milieu médico-social, puis vers les collectivités territoriales. C'est au titre de l'adhésion l'an dernier à cette association qu'il a été possible de réduire drastiquement le coût d'achat de l'imprimante multifonction du secrétariat de mairie et surtout de « négocier » les coûts de copies (qui sont bien moins importants qu'auparavant tant sur la couleur que sur le noir et blanc, les économies se font donc en continu). Cela permet d'acheter certains produits en quantité moyenne à des prix attractifs (ce qui a été judicieux dans le cadre de la protection contre le

covid-19).

L'adhésion, offerte la première année, est de 50 € cette année. Cette adhésion sera à verser à l'association tous les ans. En vertu de la délibération n°2021-D-06, les subventions aux associations et donc les adhésions doivent passer devant le Conseil municipal. C'est ce qui est proposé ici, afin de payer les 50 € (largement économisés par ailleurs). Il est posé que le compte qui sera utilisé chaque année est le 6574.

2. Volet « PERSONNEL »

Par ailleurs, il y a désormais un second volet relativement récent qui va cette fois à l'adresse des personnels. Les capacités de l'association sont mises en œuvre pour créer l'équivalent d'un Comité d'Entreprise ou du Centre National d'Actions Sociales. L'association propose un catalogue d'offres pour les personnels et de réductions diverses autorisant une forme d'augmentation du pouvoir d'achat. De grandes enseignes, en particulier, participent à ce groupement. Ce système s'appelle « Hello ADERE ! » Le coût est de 0,15 € par agent et par mois. Soit 5,40 € pour l'ensemble des personnels de Bucy-le-Roi à l'année.

Ayant considéré ces aspects, les conseiller·ères de Bucy-le-Roi acceptent d'adhérer à ces deux aspects de l'UNADERE, tant pour permettre de passer des commandes groupées et faire des économies d'échelles, que pour permettre aux personnels de profiter des offres qui leur sont réservées.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ET DES DÉMARCHES COMPTABLES - PROTOCOLES @CTES & BLES

Délibération n°2021-D-020

Les protocoles @ctes et BLES bien que différents sont essentiels l'un avec l'autre. Leur but est de bâtir une interface sécurisée entre le Maire, la mairie, la Trésorerie et la Préfecture. Cela permet d'éviter en particulier les lenteurs et les risques inhérents aux envois postaux et à la lenteur des procédures comptables (tous les documents sont absolument dématérialisés et le logiciel de Berger-Levrault devient le centre de traitement de l'ensemble des données).

On dénote alors une accélération du traitement des divers flux et évite une perte de données (ou les omissions qui peuvent arriver dans chaque structure). Tout est rapatrié sur un point unique (le progiciel).

Le Maire a une signature unique dématérialisée (par certificat) et surtout il peut vérifier et signer les pièces de l'ordinateur qui sera référent pour lui. Les délais sont donc largement compressés.

De plus, l'envoi numérique sécurise les actes (délibérations, arrêtés, etc.), ceux-ci arrivent rapidement en Préfecture et reviennent validés dans les heures qui suivent.

Le protocole Berger-Levrault Échanges Sécurisés prend en compte la démarche @ctes mise en place par les Préfectures depuis quelques années. Cette démarche est appelée à se généraliser et est très amplément appuyée depuis quelques mois (après les périodes de confinements où les actes « papier » étaient en déshérence) par les services de l'État. D'où la nécessité de délibérer pour faire appel à @ctes. Le BLES possède un certificat homologué pour permettre cette procédure (il faut obligatoirement passer par un fournisseur privé et, donc, acheter un certificat approuvé).

Il y a trois coûts différents (cf. tableau excel) : le paiement total à la livraison (année N), l'abonnement par an (N+1 et N+2) et tous les trois ans le renouvellement du certificat (N+3).

Berger-Levrault Échange Sécurisé

		H.T.	T.T.C.
BLES abonnement	1 an	164,00 €	196,80 €
Certificat CertEurope	3 ans	450,00 €	540,00 €
Mise en service BLES	Coût unique	500,00 €	600,00 €
Par an			
<i>N (total)</i>		1 114,00 €	1 336,80 €
N+1		164,00 €	196,80 €
N+2		164,00 €	196,80 €
N+3		614,00 €	736,80 €
N+4		164,00 €	196,80 €

Les élus trouvent le coût relativement important et se posent la question de l'imposition par l'État d'autres obligations de dématérialisation qui coûteraient également cher. Comme le protocole BLES permet d'intégrer directement les factures de Chorus Pro, cela augmente la productivité (même si pour les entreprises, Chorus Pro — surtout à l'inscription — n'est pas aisée, malgré la reconnaissance automatique des données de la facture qui s'intègrent d'elles-mêmes dans les formulaires).

Le certificat étant personnel, lorsque l'autorité territoriale change, il faut nécessairement en payer de nouveau. Certain·es s'inquiètent d'un risque d'augmentation du coût.

Mais le gain de temps et de productivité pour le secrétariat, associé à la sécurisation des procédures et à la modernisation nécessaires des services publics, sont des axes primordiaux et très importants. Une économie de temps va induire obligatoirement une économie pécuniaire. La gestion administrative a aussi un coût, la simplifier est un plus. D'autres dossiers pourront ainsi être plus aboutis, notamment pour le financement de la commune (demande de subventions).

La demande sera faite pour que la dématérialisation soit opérationnelle avec le prochain exercice.

Ainsi, à la majorité, les élus décident :

- d'autoriser le Maire à signer toutes les conventions
- de permettre la signature des devis de l'opérateur de progiciel de la commune, l'engagement et le paiement des sommes nécessaires y figurant.

À la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 3)

Questions diverses :

EXPLICATIONS SUR L'ARRIVÉE DE LA F.T.T.H. (FIBER TO THE HOME)

Il s'agit des installations très haut débit promises depuis des années. Le projet a pris du retard (maximum promis 2020 qui se transforme en installation probable en fin 2021, voire début 2022). La fibre devrait venir d'Artenay comme les câbles de télécommunications.

Il y a une ambiguïté sur les passages des fourreaux de télécommunication. La rue de la Mairie (R.D. 106) est repérée par le Conseil départemental comme du « réseau pleine terre » et donc sans fourreau. Or, le Maire et les élus à l'époque des enfouissements avaient demandé explicitement le passage de fourreaux réservés à la future fibre. Le plan est accessible à l'adresse suivante :

https://geoloiret.loiret-numerique.fr/apps/projets/ant_reseaux_pleine_terre.htm

Trois mails ont été envoyés pour apporter plus de précisions ; jusqu'à l'après-midi du Conseil, ils n'avaient pas de réponse. Le service du Conseil départemental du Loiret chargé de la fibre devait se mettre en rapport avec le service « Énergie et Réseaux » de la même institution.

La réponse du 13 septembre précise que « le fourreau posé lors des opérations d'enfouissement pourra être utilisé » et que « si des compléments de réseau sont à prévoir le long de cette R.D., [ils] l'envisageront via des fourreaux ». Malgré tout, restent deux points noirs non desservis par des poteaux ou des fourreaux, la ferme du Moulin et la ferme de Chichy. Les élus précisent que pour la ferme du Moulin, il faudrait peut-être réfléchir à une jonction avec un enfouissement (avec les coûts nécessairement engendrés) qui serait prolongé après le château d'eau. Quant à la ferme de Chichy, elle est située sur Artenay, il n'est pas question de la prendre en compte.

Les conseiller·ères relèvent également la rue du Cimetière comme zone problématique. Nonobstant, un fourreau devrait y courir d'après ce qui est rapporté. Du moins, si l'installation est neuve, le réseau aurait dû être installé ainsi.

Il faut rappeler que les enfouissements sont à la charge du Conseil départemental et de son délégataire le long du linéaire de routes leur appartenant (dont R.D. 106). Mais la prudence est de mise sur les autres lieux, il faut préciser qu'il a été confirmé par M. Frédéric Néraud, Vice-Président du Loiret, que toute pose de poteau supplémentaire est à la charge de Lysséo.

Comme les travaux n'ont pas eu lieu en juin (retards, météo, etc.). Une nouvelle demande d'arrêté a été faite. Ce dernier est plus restrictif pour éviter les quiproquos. Pour assurer la validité de cet arrêté, il a été envoyé aux services départementaux.

Un élue rappelle que beaucoup de problèmes se sont accumulés à Chevilly, dont à la sortie de la route des Mardelles (le câble traîne au sol). Il y a des soucis aussi en Eure-&-Loir, ce qui gêne les agriculteurs.

Le projet est loin d'être fini et il y a des incertitudes sur le début des travaux. Les élus espèrent que la commune sera prévenue quand ils commenceront.

PROJET ÉOLIEN

Depuis que les règles applicables à la servitude de l'espace aérien de la base d'Orléans-Bricy ont changé, des sociétés ont commencé à contacter la mairie pour des projets d'installation d'éoliennes sur la commune. L'un d'eux était porté par la société Terre&Lac et proposé en juillet. Un rendez-vous devait être fixé avec le Maire, mais le mois d'août a été compliqué. Il faudrait proposer une nouvelle date.

Après en avoir débattu avec les élus·es présent·es, il appert que le périmètre de faisabilité du projet sur la commune n'est pas très grand. Cela ne pourrait se faire qu'en limite des autres communes seulement.

À Aschères-le-Marché, la première entreprise a fait faillite. Pourtant, les premières fondations avaient été faites, mais la nouvelle entreprise ne veut pas s'installer au même endroit, sur les mêmes socles de béton.

Comme il faut être à « 300 mètres » (sic) des habitations (500 mètres en réalité selon les dernières législations), il n'y aurait pas beaucoup de possibilités sur la commune ; d'autant plus que les éoliennes sont souvent groupées par cinq pour être plus rentables. Des élus précisent que ce sont les consommateurs qui payent ces installations et les bénéfices qui reviennent aux propriétaires ou aux collectivités. Mais il vaut mieux que les constructions se fassent du côté de Bucy-le-Roi plutôt que de Trinay pour des raisons évidentes.

En revanche, concernant un autre sujet, il est interdit d'installer des fermes solaires sur les terres

agricoles. À Sougy, sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères, ce ne sont que 5 000 € qui reviennent en location au SIRTOMRA. Cependant, pour le domaine agricole, cela est possible sur les toits des hangars. Apparemment beaucoup de projets sont en cours.

PASSAGE ÉLECTRICITÉ LONGEANT A19

Cela a un rapport avec le nouveau projet éolien des Champarts à Aschères-le-Marché, qui sera alimenté par un réseau de câbles électriques le long de l'autoroute A19, selon les plans fournis par Énedis. La société prévoit de débuter ses travaux en avril 2022 pour les terminer en fin novembre de la même année. Les lignes enterrées iraient d'Aschères-le-Marché jusqu'à Artenay en longeant peu ou prou l'A19.

Une réunion avec la société Énedis a eu lieu sur la commune. Le discours tenu est de remettre des câbles en passant par les petites communes pour emprunter au maximum les délaissés d'autoroute. C'est Énedis qui gérera les travaux avec des sous-traitants. La personne d'Énedis a prévenu que les câbles éoliens changeront lorsque les projets de ce type seront aboutis.

Techniquement, il y aurait aussi un boîtier qui sera mis sur le pont de St-Lyé-la-Forêt. À titre informatif et anecdotique, cela s'est télescopé avec les demandes pour les éoliennes.

Des séries de questions sont posées :

- i. Y aurait-il des Incidences sur les exploitations agricoles ? Il faut voir avec les baux agricoles et les différentes propriétaires.
- ii. Quelle puissance et quelle profondeur ces câbles auront-ils ? Il s'agit de Haute Tension A, soit de la moyenne tension. Les lignes sont porteuses de 20 000 V. ; il faut suivre ce projet car il y a des conduites d'irrigation sur les endroits traversés, ainsi qu'une partie du Nan.
- iii. Quelle sera la disposition de l'armoire de St-Lyé ? Gênera-t-elle les agriculteurs ? Cela ne devrait pas poser de problèmes et ni même de risques pour les cultures.
- iv. Longent-ils vraiment l'autoroute ? En effet, c'est le cas puisqu'ils l'ont fait en concertation avec Vinci pour utiliser les délaissés non rétrocédés (mais par endroits, ces parcelles sont exploitées comme aucune suite n'était donnée depuis la construction de l'autoroute), ainsi que « sur » quelques chemins d'exploitation que les câbles sont censés suivre. Cependant, quelques-uns de ces chemins sont « exploités ».
- v. Qu'en est-il justement de ces délaissés ? Sur Trinay, il y a 1,5 hectares laissés en bois. Les chemins auraient dû être au bord des buttes, mais cela permet d'avoir des marges de manœuvre pour Vinci et l'autoroute. Toutefois, comme celle-ci est peu utilisée, une utilisation plus large n'arrivera probablement pas.
- vi. Qu'est-ce qui se monte près d'un supermarché des environs ? Il s'agit, là, de l'enterrement d'un poteau haute-tension, apparemment, ou le changement des pylônes ou de leurs pieds.

Encore une fois, le constat est le suivant : il faut suivre le projet, surtout si le fait d'utiliser une

partie du territoire permet des retombées économiques, ce qui est encore plus vrai si des projets éoliens voient le jour. Pour des élus·es, l'éolien est du court terme, si la structure disparaît, qui les démantèle ?

Pour ce qui des financements éoliens, les subsides vont à la personne qui a l'éolien, le propriétaire et le locataire se partagent ce revenu. Il y a une part qui est reprise par la commune (ce qui est nouveau), mais pas sur la C.F.E. qui va aux communautés de communes. Cela revient au même pour les lignes haute-tension. Pour plus de détails, les communes ayant fait ce genre de projets peuvent être des sources d'informations.

NETTOYAGE DU CHÂTEAU D'EAU 2021

Il aura lieu le 25/09/2021 à 9h (il a eu lieu, l'an dernier, le 19/09/2020). Il est nécessaire de se laisser une marge d'au moins dix jours pour avoir le temps de prévenir la population.

Plus de cinq personnes élus·es devraient y participer, donc cela permet de faire le récurage rapidement et en sécurité, avec le fontainier.

Les petits papiers pour prévenir de la coupure d'eau et pour le goût de chlore seront imprimés jeudi de sorte que l'agent chargé des eaux communales puisse les distribuer. L'information sera également transmise sur Panneaupocket.

Comme ce nettoyage se termine généralement à 11h30, les élus·es proposent ensuite de monter les nouveaux chariots et de ranger les pièces des nouvelles tables de la salle des fêtes.

PRÉVISION DES TRAVAUX 2022

Il est utile de se poser dès maintenant la question pour faire faire des devis durant le quatrième trimestre 2021, afin de porter d'éventuelles subventions sur 2022, même si le champ est limité. Les demandes de subventions peuvent ainsi être faites préalablement à tout début de « service fait » sur les investissements et de bien attendre les avis d'attribution avant de lancer les opérations.

• Château d'eau

Le budget de l'eau est surtout le plus impacté *a priori*. La première hypothèse et proposition est de faire des travaux simples et relativement peu coûteux d'abord, puis d'attendre la reprise éventuelle par la CCBL d'ici 2026 pour les travaux plus onéreux. On peut relever — par exemple — des travaux sur la porte et l'alarme anti-intrusion, la protection de la zone de captage (qui est une obligation légale depuis 1965, cette obligation et cette nécessité de surveillance est rappelée lors des changements de postures Vigipirate à cause des risques d'empoisonnement de l'eau ou d'attentats bactériologiques). Les élus·es notent que l'armoire électrique est en instance et qu'il faudrait la refaire. Pour certain·es, le fait de protéger la zone de captage ou de mettre une clôture et un portail autour du château d'eau n'empêcherait pas d'éventuels méfaits...

Les fuites dans le château d'eau sur le haut de la cuve sont à considérer, nonobstant rien que pour ces travaux, il y aurait un coût de 80 000 € selon le devis reçu). Une partie du béton sur les hauteurs du château d'eau est tombée, on pourrait prévoir des reprises également.

Certain·es élus·es notent que l'escalier est assez délicat, usé et parfois même rouillé ; la sécurité pourrait être remise en cause.

• Voirie, trottoirs et évacuation des eaux pluviales

Serait à envisager :

- a. Refaire le dénivélé des trottoirs ; comme beaucoup sont brisés, il faudrait les

reconstruire ;

- b. Voir les évacuations des eaux sur certaines portions de trottoirs ;
- c. Niveler les caniveaux affaissés ;
- d. Vider les avaloirs, restaurer ceux qui sont abîmer ;
- e. Installer des panneaux-radar pour la sécurité routière (voir dans les catalogues et avec les communes en ayant posé) ;
- f. Peindre un passage piéton sur la rue de l'Église, si cela est faisable ;
- g. Disposer d'un système de vidéo-surveillance (les demandes de subvention au FIPD sont de nouveau possible pour cela) ; attention toutefois, la maintenance des caméras et du réseau coûte, par an, 10% du coût d'installation ;
- h. Poser un éclairage sur la rue du Cimetière (néanmoins, il y a des lignes électriques de moyenne tension qui passent à ce niveau, ainsi que le réseau d'adduction d'eau de l'autre côté). Il reste à demander un devis à une société pour entreprendre une tranchée de 120 mètres par rapport au premier point lumineux.

- Autres constructions ou aménagements extérieurs

- i. Rénover l'enceinte du cimetière ;
- j. Remplacer les panneaux brisés de l'abribus de la rue de la Mairie (recommander une vitre de polycarbonate) ;
- k. Acheter des poubelles extérieures ;
- l. Finir les travaux d'électricité au niveau de la salle des fêtes (fourreaux rouges à poser pour conduire jusqu'aux bâtiments, mettre un couvercle sur la trappe de visite...) ;
- m. Goudronner ou cimenter une voie allant à la réserve externe de la salle des fêtes (ancien « garage ») pour avoir accès aux chariots de tables ;
- n. Restaurer le sol dans la salle des fêtes ;
- o. Protéger les fils électriques dénudés sur la mairie (notamment en hauteur au niveau du branchement des guirlandes, il faudrait changer la portion correspondante, très usée) ;
- p. Mettre un nouveau panneau d'affichage sur la mairie (éviter de coller sur la porte qui est abîmée). Certaines élues proposent de poser devant la mairie le panneau affichage libre ou un panneau équivalent, cependant d'autres rétorquent que cette solution serait moyennement intéressante d'un point de vue esthétique, le mieux étant de mettre une vitrine sur la porte (en outre sur les endroits où la couleur est passée)...

Ceci est une liste non exhaustive des possibilités de travaux plus ou moins gros. Il est nécessaire de trier ensuite entre ce qui est subventionnable et ce qui ne l'est pas.

PLAQUE DE COCHER

Une association tenue par un passionné des petits patrimoines locaux a proposé depuis plusieurs mois de rénover (dont lui redonner sa couleur d'origine) la plaque cochère qui donnait la direction Saint-Lyé-la-Forêt et Artenay, située sur le petit muret d'enceinte à gauche de la mairie (lorsqu'on se tient en face). Une participation de 42,88 € est sollicitée (comprenant les déplacements, la main d'œuvre, les produits, etc.). Il est demandé aussi s'il ne faut pas se rapprocher de la réalité historique d'utilisation de cet objet en le raccrochant en hauteur (environ trois mètres, soit à hauteur de cocher) sur la façade de la

mairie (il se peut qu'elle ait été à cet endroit ou alors sur les poteaux de la grille qui entourait l'édifice auparavant). Si une réflexion est faite sur sa « disparition », il faut donc dire que cela est normal et que cet élément reviendra embelli après restauration.

Les conseiller·ères sont d'accord avec le principe général. Mais la question se pose pour sa place de ce petit patrimoine rural. Ils décident donc de solliciter des anciens de la commune pour savoir si elle leur est connue.

CHATS ERRANTS

Des chats errants, plus ou moins sauvages ou agressifs, sont toujours signalés sur la commune. Si des édiles proposent des solutions radicales pour qu'ils créent moins de soucis, d'autres préfèrent le trappage et la stérilisation (avec l'association les Chats Libres du Loiret, en particulier) ; cette méthode implique souvent qu'ils soient relâchés dans le milieu s'il s'agit de chats haret. L'un de ces félidés se fait particulièrement remarquer : un chat blanc et gris qui est bagarreur et non castré (ce qui pourrait expliquer son comportement). Des personnes de la commune s'en plaignent.

MICROCOUPURES SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Beaucoup de microcoupures sont encore observées sur le réseau et chez certaines personnes. L'urgence réside dans le fait de rappeler Énedis pour leur demander une intervention et ce qu'il se passe, avec un rapport écrit. Pourtant, des démarches avaient été faites en 2016 surtout. Néanmoins, on ne sait pas ce qui a été fait sur les transformateurs à cette époque.

Pour quelques élue·s, c'est un problème d'alimentation qui vient d'Artenay. Elles et ils s'interrogent sur le fait que ce soient des surtensions qui provoquent ces microcoupures (dont des longues d'au moins dix secondes). Le gros souci se rencontre au niveau de l'électroménager qui tombe en panne régulièrement. Cela est trop récurrent et finit par coûter cher. Alors que le réseau de la rue de la Mairie est propre, on n'est peut-être pas sur la même phase. Il y a sans doute de mauvais raccordements également car des conseiller·ères signalent qu'ils ne subissent pas ces encombres sur des lignes qui sont les mêmes.

En conclusion, on doit voir avec Énedis, aller plus loin et tenter de joindre des membres de la direction (demander le rapport sur les transformateurs). Avec l'installation des compteurs Linky, Énedis devrait savoir ce qui ne va pas. Une résolution avant l'hiver serait du meilleur aloi.

FERMETURE DE LA ROUTE DES CHAPELLES

La route des Chapelles à Chevilly sera fermée du jusque début octobre 2021. Les services de la mairie de cette commune sont en train d'installer des chicanes pour faire ralentir le trafic routier.

ACHAT DE VIDÉOPROJECTEUR

Différents chiffages sont proposés concernant l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran pour la mairie. Toutefois, pour les vidéoprojecteurs, les élue·s préfèrent et proposent que des magazines de consommation ou des sites de vendeurs d'électroménager soient consultés afin de connaître par exemple les durées de vie et les prix des lampes, ou s'il s'agit de LED voire d'autres systèmes ; même s'il est précisé que les marques connues sont assez faciles à remplacer. Il faut prolonger la recherche. À noter que dans des collectivités, un grand écran a été choisi plutôt qu'un vidéoprojecteur. Cette solution a comme inconvénient d'être moins nomade. Des élue·s se proposent de vérifier et de revoir cela au prochain Conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES EXTERNES - PANNEAUPOCKET

Des informations diverses externes pourraient être relayées sur Panneaupocket comme des informations sur l'associatif, les travaux sur les autres communes, les écoles des autres communes...

HISTORIQUE DE BUCY-LE-ROI

Le Conseil municipal se demande s'il ne faudrait pas avoir l'historique de la commune de Bucy-le-Roi, surtout sur l'abbaye et le patrimoine ancien. Cela garderait une trace de la mémoire des plus âgés et de l'évolution de la commune.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus consultent leurs divers agendas et confirment que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le **lundi 8 novembre 2021 à 20h00**.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions, les affaires et les informations ayant été exposées, les élus ayant débattu des points à aborder, la séance est officiellement close à 0h16.

En Mairie, le 30/09/2021

Le Maire

Gervais GREFFIN